

UN PRIX D'EXCELLENCE DU CONSEIL CANADIEN DES NORMES POUR LE COMITÉ DE NORMALISATION D'ENTREPRISE EN SANTÉ

Québec, le jeudi 4 février 2021 – Le [Bureau de normalisation du Québec](#) (BNQ) et le [Groupe entreprises en santé](#) (Groupe ES) sont les fiers récipiendaires d'un prix d'excellence du Conseil canadien des normes (CCN), qui récompense la qualité du travail du comité de normalisation ayant mené à la publication de la dernière édition de la norme *Entreprise en santé*.

Le comité de normalisation derrière la norme *Entreprise en santé – Prévention, promotion et pratiques organisationnelles favorables à la santé et au mieux-être en milieu de travail* (CAN/BNQ 9700-800/2020) s'est fait remarquer pour son travail d'équipe, sa recherche du consensus, sa productivité et sa coopération multidisciplinaire.

Ce comité réunissait 13 membres: des employeurs (ministères, entreprises privées), des utilisateurs (compagnies de gestion des ressources humaines, assureurs), des personnes représentatives de l'intérêt général (consultant, organisme public, entreprise privée) ainsi que le normalisateur du BNQ, qui dirigeait les travaux. Comme pour toutes les autres normes du BNQ, le comité est arrivé à un consensus sur les meilleures pratiques, validé par un vote.

Le prix d'excellence a été reçu aujourd'hui, lors d'un événement virtuel marquant les 50 ans du CCN. Les prix nationaux de normalisation sont décernés tous les deux ans à des individus, des organismes et des comités qui mettent à contribution leurs expertises pour servir le réseau de normalisation du Canada.

La norme *Entreprise en santé*, une initiative du Groupe ES et une réalisation du BNQ, demeure la seule à l'échelle mondiale à offrir aux employeurs une démarche volontaire et structurée pour créer et maintenir des milieux de travail favorables à la santé et au mieux-être. Elle peut être utilisée avec d'autres normes plus spécifiques en matière de santé et de mieux-être au travail.

L'application des bonnes pratiques détaillées dans la norme *Entreprise en santé* favorise le recrutement et la fidélisation des meilleurs talents, l'amélioration de la santé des travailleurs et une diminution des coûts liés à l'absentéisme et à l'invalidité. Les entreprises et les organisations participantes bénéficient d'un avantage concurrentiel et sont plus performantes.

« Toutes mes félicitations aux membres du comité dont on reconnaît aujourd'hui l'importante contribution. La connaissance et les meilleures pratiques continueront, avec cette mise à jour, à générer la santé en entreprise et la saine productivité », a commenté Roger Bertrand, président fondateur du Groupe ES, économiste réputé et ancien ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux, à la Protection de la jeunesse et à la Prévention (2002-2003).

« Depuis 2008, la norme *Entreprise en santé* consacre le leadership du Québec en matière de santé et de mieux-être au travail. Merci au comité de normalisation qui a orchestré la mise à jour de 2020, confirmant sa pertinence et lui donnant un nouvel élan. Plus que jamais, les entreprises ont avantage à y adhérer », a ajouté Jean Rousseau, directeur principal du BNQ.



La certification *Entreprise en santé*, offerte par le BNQ, permet aux entreprises et aux organisations de faire reconnaître par un tiers indépendant les efforts déployés. Grâce à la marque de certification *Entreprise en santé*, elles peuvent communiquer efficacement leur engagement envers la santé du personnel et leur conformité à la norme.

La norme *Entreprise en santé* et le protocole de certification peuvent être téléchargés gratuitement, en version française et anglaise, à l'adresse <https://www.bnq.qc.ca/fr/certification/sante-au-travail/entreprise-en-sante.html>

La révision de la norme a été rendue possible grâce au soutien financier de: Mouvement Desjardins, Lundbeck, Canada Vie et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

À propos du BNQ

Le Bureau de normalisation du Québec, une unité d'affaires d'Investissement Québec, est l'organisme de référence pour les normes et la certification au Québec depuis 1961. Il développe des normes consensuelles et des protocoles de certification en conformité avec les règles de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Le BNQ est accrédité par le Conseil canadien des normes. Pour plus d'information sur le BNQ : bnq.qc.ca.

À propos de Groupe entreprises en santé

Le Groupe entreprises en santé est un leader du mouvement santé et mieux-être en entreprise. Depuis 2004, il appuie hauts dirigeants et gestionnaires dans l'intégration des meilleures pratiques en santé et mieux-être en milieu de travail. Ce faisant, il contribue à la santé globale (physique et psychologique) des travailleurs et stimule la performance des entreprises, participant ainsi activement à la vitalité de l'économie québécoise. Pour plus d'information sur le Groupe ES : groupeentreprisesensante.com ou consultez nos pages Facebook ou LinkedIn.

-30-

Annie Morin
Conseillère en communication
Bureau de normalisation du Québec
annie.morin@invest-quebec.com
418 659-1550, p. 2520

Bothayna Mengad
Conseillère en communication
Groupe entreprises en santé
bmengad@groupeentreprisesensante.com
438 883-1663